

Communiqué de presse

Lausanne, le 18 juin 2010

Les requérants d'asile peuvent travailler et ils le prouvent

A l'occasion de la Journée du réfugié, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) met en lumière le parcours professionnel de plusieurs demandeurs d'asile et encourage les employeurs à prendre en compte ce type de candidats.

On entend souvent dire que les requérants d'asile ne peuvent pas travailler. La plupart d'entre eux sont pourtant au bénéfice d'un livret N ou F qui leur permet d'exercer une activité lucrative. Mais beaucoup d'entreprises hésitent encore à les recruter. Le parcours de plusieurs migrants ayant réussi leur intégration professionnelle devrait inciter les patrons vaudois à puiser dans cette main-d'œuvre disponible et motivée.

Les personnes suivies par l'EVAM sont très preneuses d'emploi dans les domaines du bâtiment, du nettoyage, de la cuisine et de la santé, métiers pour lesquels l'établissement propose des formations reconnues par le label Eduqua. Or il arrive souvent que des recruteurs les refusent au motif que leur statut serait précaire. C'est ignorer qu'une « admission provisoire », comme l'indique un livret F, est renouvelée d'année en année.

Pour aider les employeurs à voir clair en la matière, l'EVAM propose des informations précises et synthétiques sur son site internet www.evam.ch. Des conseillers en emploi sont également disponibles pour répondre au cas par cas. Et pour marquer la Journée nationale et la Journée mondiale du réfugié, qui tombent cette année les 19 et 20 juin, l'établissement a mis en ligne une vidéo et des textes sur quelques histoires d'autonomisation réussie.

Il y a Solomon Dia, nettoyeur au Centre sportif du Sentier, qui témoigne d'une belle intégration dans cette petite ville de la Vallée de Joux. Il y a aussi Idriss Musse Cumar, Somalien devenu aide de cuisine au CHUV et dont le chef dit qu'« il travaille aussi bien que les autres, si ce n'est mieux »... Il y en a encore d'autres, aide-soignant, serveuse ou mécanicien, qui tous racontent un parcours semé d'embûches mais au final réussi grâce à leur persévérance.

Seuls environ 20% des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoire travaillent pour l'instant. Certains ne sont pas encore prêts à prendre un emploi, faute d'un niveau de français suffisant ; ceux-là sont aidés par l'EVAM pour développer leurs connaissances. Mais il reste un réservoir important de migrants qui peuvent faire valoir leurs compétences et cherchent une situation. Alors donnons-leur une chance !

Renseignements : Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication, 021 557 06 06